



L'université est une chance, saisissons-la !

**Faculté des arts
& sciences humaines**

**LIVRET
DES ÉTUDES**

› Licence

Musique et Musicologie

SOMMAIRE

Calendrier universitaire	p. 2
1. Présentation de la faculté d'arts et sciences humaines	p. 3
2. Les études de musique et musicologie	p. 4
2.1. Présentation de la filière « Musique et musicologie »	p. 4
Le Département de musique et musicologie	p. 4
Équipe pédagogique du Département	p. 4
Responsables de diplôme, d'année et de parcours	p. 4
La Bibliothèque Musicale Jean-Yves Couteau	p. 5
2.2. Présentation de la Licence de musique et musicologie	p. 5
Présentation générale de la formation	p. 5
Modalité de contrôle des connaissances et des compétences	p. 7
Le contrôle continu (CC) et le contrôle continu intégral (CCI)	p. 14
2.3. Présentation de la licence 1^{ère} année (L1)	p. 16
Maquette	p. 16
Modalités de contrôle des connaissances L1	p. 20
2.4. Présentation de la licence 2^e année (L2)	p. 24
Maquette	p. 24
Modalités de contrôle des connaissances L2	p. 28
2.5. Présentation de la licence 3^e année (L3)	p. 32
Maquette	p. 32
Modalités de contrôle des connaissances L3	p. 38
2.6. Descriptifs des enseignements et indications bibliographiques	p. 42

Calendrier universitaire 2026-2027

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 31/08/2026 au 04/09/2026
Début des cours du premier semestre	À partir du lundi 07/09/2026
Pause pédagogique	Du lundi 26/10/2026 au dimanche 01/11/2026
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du samedi 19/12/2026 au dimanche 03/01/2027
Seconde chance	Du lundi 04/01/2027 au vendredi 09/01/2026
Début des cours du 2 ^e semestre	Le lundi 11/01/2027
Délibérations du premier semestre	Du lundi 08/02/2026 au vendredi 12/02/2027
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du lundi 01/03/2027 au dimanche 07/03/2027
Pause pédagogique du printemps	Du lundi 19/04/2027 au dimanche 02/05/2027
Seconde chance	Du mardi 18/05/2026 au lundi 24/05/2026
Délibérations du second semestre	Du lundi 31/05/2027 au vendredi 04/06/2027

1. Présentation de la faculté d'arts et sciences humaines

La faculté des arts et des sciences humaines est une unité de formation et de recherche (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres. Elle est dirigée par un-e directeur-riche assisté-e d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

La direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directrice : Mme Lucie GAUGAIN, maîtresse de conférences HDR en histoire de l'art.

Responsable administratif : M. Benoît WOLF.

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél. : 02 47 36 65 32, courriel direction.ash@univ-tours.fr.

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. Un service à votre disposition.

Le service de scolarité est situé au 1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales... L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes ».

Bureau 117, 1^{er} étage / Tél. : 02 47 36 65 35 / Mél. : scolash@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

fermeture au public **le lundi matin**
et le **vendredi après-midi**

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est **obligatoire** et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant, car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations. Vous pouvez aussi **adresser vos questions** par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

2. Les études de musique et musicologie

2.1. Présentation de la filière « Musique et musicologie »

Le Département de musique et musicologie réunit 15 enseignant·es et enseignant·es-chercheur·euses, 2 secrétaires, 1 technicien audiovisueliste.

Site du département : www.musicologie.univ-tours.fr

Adresse : 5 rue François-Clouet 37000 TOURS

Directrice du Département : Louise BERNARD de RAYMOND

02 47 36 77 22 – louise.deraymond@univ-tours.fr

Secrétariat : Nicole ISOARD, Vanessa VUILLAUME

Ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 (8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00 le vendredi)

02 47 36 77 33 / 02 47 36 77 20 – musique@univ-tours.fr

Technicien audiovisueliste : Gilles ORY

02 47 36 77 28 / 06 69 06 66 97 – gilles.ory@univ-tours.fr

Équipe pédagogique du Département

Nom – Prénom	Spécialité	Adresse électronique
BERNARD DE RAYMOND Louise	Histoire et analyse 1750-1900	louise.deraymond@univ-tours.fr
CANGUILHEM Philippe	Histoire de la musique ancienne	philippe.canguilhem@univ-tours.fr
CARRILLO Olivier	Pédagogies, chant, pratiques musicales numériques	olivier.carrillo@univ-tours.fr
CHAPOTON Lydie	Histoire et analyse XIX ^e siècle	lydie.chapoton@univ-tours.fr
COTRO Vincent	Jazz et musiques improvisées	vincent.cotro@univ-tours.fr
COULEAU Jérémie	Technique vocale et direction de chœur	jeremie.couleau@univ-tours.fr
HUON Nicolas	Jazz et musiques actuelles	nicolas.huon@univ-tours.fr
LEBLANC Jean-Marc	Écriture, analyse, accompagnement	jean-marc.leblanc@univ-tours.fr
MAGNES Sophie	Formation musicale	sophie.magnes@univ-tours.fr
MICHOT Jérémie	Musique à l'image, musique et genre	jeremy.michot@univ-tours.fr
PALAZZETTI Nicolò	Sociologie de la musique, musique et scènes	nicolo.palazzetti@univ-tours.fr
THOMINE-RAPP Angélique	Anglais – littérature américaine	thomine-rapp@univ-tours.fr
TOSSER Grégoire	Musiques savantes et populaires XX ^e et XXI ^e siècles	gregoire.tosser@univ-tours.fr
VAHABZADEH Farrokh	Ethnomusicologie	farrokh.vahabzadeh@univ-tours.fr
VERMAELEN Denis	Écriture, analyse et esthétique de la musique du XX ^e siècle	denis.vermaelen@univ-tours.fr

Responsables de diplôme, d'année et de parcours

Responsable de la mention Licence : Grégoire TOSSER

02 47 36 77 33 – gregoire.tosser@univ-tours.fr

Directeur d'études L1 Nicolas HUON

02 47 36 77 31 – nicolas.huon@univ-tours.fr

Responsable de la Licence franco-allemande :

Louise BERNARD DE RAYMOND

02 47 36 77 23 – louise.deraymond@univ-tours.fr

Responsable des parcours LMI et DNSPM :

Philippe CANGUILHEM canguilhem@univ-tours.fr

Responsable du parcours JMA : Nicolas HUON

02 47 36 77 31 – nicolas.huon@univ-tours.fr

Responsable du parcours TPM : Grégoire TOSSER

02 47 36 77 33 – gregoire.tosser@univ-tours.fr

Responsable ERASMUS et relations internationales :

Nicolò PALAZZETTI

02 47 36 77 33 – nicolo.palazzetti@univ-tours.fr

La Bibliothèque Musicale Jean-Yves Couteau (ex. BMT Bibliothèque Musicale de Touraine)
2ter, rue des Ursulines 37000 TOURS (entre Archives départementales et Cinémas Studio)
02 47 36 68 80
bmt@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture
du 7 septembre 2026 au 10 juin 2027 :
du lundi au vendredi
de 9h à 19h30

Documentalistes : **Bruno TERRIEN** (université), **Stéphane COGNON** (CRR)

La BMJYC met à la disposition des usagers :

- Une salle de lecture, offrant 36 places assises, équipée de WIFI ;
- Des postes de consultation avec accès aux ressources documentaires en ligne : internet, bases de données, etc. ;
- Une photocopieuse, un poste de lecture DVD.

Conditions d'accès : La consultation sur place est libre et gratuite

Conditions de prêt pour les étudiants : 9 documents pour une durée de 7 jours renouvelable 7 jours

Accès au catalogue : <http://portail.scd.univ-tours.fr> - <http://perso.modulonet.fr/brterrien45/>

2.2. Présentation de la Licence de musique et musicologie

Présentation générale de la formation

Parcours types de formation

La Licence de Musicologie est une formation à parcours. Elle est organisée autour d'un tronc commun et de quatre parcours spécialisés :

- 1 – parcours « Musique et Musicologie » ;
- 2 – parcours « Transmission et Pratiques de la Musique » (TPM)
- 3 – parcours « Musiciens-interprètes » (LMI) en partenariat avec le CRR de Tours ;
- 4 – parcours « Jazz et Musiques Actuelles » (JMA) en partenariat avec Jazz à Tours ;
- 5 – parcours « DNSPM » en partenariat avec RésoNAnces (ex-pôle Aliénor) de Poitiers.

Une réorientation est possible en L1, d'un parcours à l'autre, en fin de S1 et en fin de S2, sous réserve des validations d'acquis et de satisfaire aux exigences propres à chaque parcours.

Le département délivre également une Licence franco-allemande en collaboration avec la *Folkwang Universität der Künste* à Essen, organisée elle aussi autour du tronc commun.

Objectifs scientifiques généraux

La Licence de Musicologie propose une formation complète associant l'acquisition d'une culture musicale, historique et culturelle, l'assimilation des techniques du langage musical et un large éventail de pratiques musicales.

Les enseignements en histoire de la musique et analyse musicale couvrent l'ensemble des répertoires musicaux et se partagent entre l'étude des grandes périodes pour les musiques de tradition écrite (Moyen Âge, Renaissance, périodes baroque, classique et romantique, langages modernes et contemporains), et l'étude des musiques de tradition orale ou non écrite (ethnomusicologie, jazz, musiques actuelles). Parallèlement, les cours dédiés à la culture de l'oreille (formation musicale, commentaire d'écoute), à l'écriture musicale, aux outils musicaux numériques ainsi qu'à la pratique musicale vocale et instrumentale sont destinés à donner à chaque étudiant les moyens propres à la compréhension et à la maîtrise des principaux langages musicaux. Afin de

répondre aux besoins de chaque étudiant·e au commencement de ses études, un effort particulier est porté sur ces matières en première année.

La formation propose par ailleurs des enseignements destinés à la maîtrise des techniques élémentaires de la discipline musicologique, à l'utilisation raisonnée de ses ressources documentaires et à la découverte des principaux domaines de l'activité musicologique considérée comme l'une des sciences humaines. Ces enseignements théoriques débouchent, en dernière année, sur une initiation à la recherche sous la forme d'un atelier musicologique.

Un enseignement complémentaire de langue (Anglais) sur l'ensemble de la Licence vise à l'obtention du CLES 2, certifiant les compétences acquises (compréhension orale/écrite ; production écrite ; interaction orale). Le CLES est une certification accréditée par le ministère de l'Éducation nationale. Il correspond au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Un enseignement complémentaire sur l'environnement numérique est donné en L2 (PIX). Il s'agit d'une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Enfin, la Licence de musicologie comprend le dispositif MOBIL. Réparti progressivement sur les trois années de la Licence, celui-ci permet à chaque étudiant d'élaborer son projet professionnel, de réfléchir à son orientation et à sa future insertion professionnelle, d'acquérir une meilleure connaissance du marché du travail.

Objectifs professionnels

La dimension généraliste de cette formation permet aux étudiant·es d'envisager à son terme une poursuite d'études en Master de Musicologie ou en Master M2E (préparation à l'agrégation, par exemple). En outre, cette Licence facilite une orientation en direction de formations professionnelles dans le champ de l'intervention musicale (DUMI), de l'enseignement musical spécialisé (DE) ou de la médiation culturelle.

À ces possibilités s'ajoutent celles permises par les parcours ouverts en partenariats avec le CRR de Tours (Licence couplée à l'obtention du DE avec ouverture vers une formation musicale supérieure), Jazz à Tours (Licence avec dominante en Jazz et musiques actuelles) et le CESMD de Poitiers (Licence couplée à l'obtention du DNSPM en cuivres ou percussions, avec ouverture vers une pratique professionnelle de la musique ou une poursuite en formation musicale de niveau Master).

Principales compétences acquises en fin de cursus

- Connaissance des grands répertoires musicaux de tradition savante et populaire, ainsi que de l'épistémologie élémentaire de la discipline musicologique.
- Autonomie dans la recherche documentaire et dans la réalisation d'écrits à caractère universitaire.
- Capacité à analyser une partition, à la situer dans une époque et à la relier à un contexte esthétique.
- Maîtrise des procédés de l'écriture musicale.
- Maîtrise des nouvelles technologies et de l'informatique appliquée à la musique.
- Formation de l'oreille, entraînement à la technique d'écoute dans une perspective historique.
- Pratique collective dans une perspective de recherche appliquée.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION
ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.
- [Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique après avis des conseils de composantes.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et les autres modalités d'évaluation applicables.

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être précises, détaillées et publiées dans le délai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président.e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 1 - Organisation des enseignements

Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant·e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé·e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant·e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant·e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant·e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

- 1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- 2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont communiquées aux étudiants en début de semestre. Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;
- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un·e étudiant·e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire en L2 et L3 et/ou MOBIL seront attribués.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8 – Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Art. 9 – Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art. 10 – Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Le contrôle continu intégral (CCI)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un **contrôle continu intégral** régulier (régime général) ou un examen terminal (RSE).

Régime général

Le **contrôle continu intégral** (CCI) consiste en un minimum de **deux évaluations** réparties sur le semestre. Une évaluation supplémentaire (2^{de} chance) est prévue du 04 au 08 janvier 2027 au 1^{er} semestre et du 18 au 24 mai 2027 au 2^e semestre **pour tou·tes les étudiant·es ayant obtenu une note inférieure à 10/20 au module et à l'élément pédagogique en question**. La note obtenue à cette 2^{de} chance se substituera à la plus mauvaise note du semestre dans chaque élément pédagogique concerné.

RSE

Les étudiant·es en **RSE** valident leurs éléments pédagogiques par une épreuve en fin de semestre (1^{ère} session). Si nécessaire, ils se présentent aux examens de 2^e session du 04 au 08 janvier 2027 au 1^{er} semestre et du 18 au 24 mai 2027 au 2^e semestre.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiant·es, notamment à cause d'INTERNET. L'attention des étudiant·es est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteur·ices de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

NOTA BENE

Sauf consigne pédagogique expresse, faire rédiger un texte par un logiciel ne correspond pas aux attendus et aux exigences des formations organisées par les départements de l'UFR Arts et Sciences Humaines. Présenter un texte produit par un **logiciel générateur de texte (dit « intelligence artificielle »)** sans mention précise et explicite de l'utilisation du logiciel et des éléments rédigés par celui-ci est considéré comme une fraude. À ce titre, la **Section disciplinaire** peut être saisie et prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

2.3. Présentation de la licence 1^{ère} année (L1)

Maquette

Responsable d'année : Nicolas Huon

CM : Cours Magistral - TD : Travaux Dirigés - TP : Travaux Pratiques

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Semestre 1 (S1)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 1				8	8
Musicologie 1A. Musiques anciennes	30			4	4
Musicologie 1B. La musique dans le monde / Jazz / Musiques actuelles	30			4	4
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Commentaire d'écoute	18			3	3
Formation musicale et théorique		30		3	3
Pratique vocale collective et fondamentaux		24		2	2
Module 3 : Approfondissement				8	8
(a) Musique et musicologie					
Harmonie et accompagnement clavier			18	3	3
Technique vocale			12	2	2
Organologie	18			3	3
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]					
Pratique instrumentale			20	4	4
Écriture		24		3	3
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1
(c) Jazz et musiques actuelles					
Instrument			6	2	2
Atelier		18		3	3
Harmonie et réalisation de grilles		12		2	2
Technique vocale			12	1	1
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques		12		1	1
Méthodologie - Expression écrite		24		2	2
Outils et méthodologie documentaires		12		1	1

Semestre 2 (S2)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 1				8	8
Musicologie 2A. Classicisme / XIX ^e / XX ^e -XXI ^e	30			4	4
Musicologie 2B. Histoire et approches de la discipline	30			4	4
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Commentaire d'écoute	18			3	3
Formation musicale		24		3	3
Pratique vocale collective		24		2	2
Module 3 : Approfondissement				8	8
(a) Musique et musicologie					
Harmonie et accompagnement clavier			18	2	2
Technique vocale			12	2	2
Introduction à l'écriture		18		2	2
Suivi de manifestation culturelle	3	9		2	2
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]					
Pratique instrumentale			20	3	3
Écriture		24		3	3
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1
Analyse auditive			12	1	1
(c) Jazz et musiques actuelles					
Instrument			6	2	2
Atelier		18		3	3
Harmonie et réalisation de grilles		18		1	1
Technique vocale			12	1	1
Organologie des musiques amplifiées		12		1	1
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques		12		1	1
Méthodologie – Expression écrite		18		2	2
Musique et sciences humaines 1	12			1	1
MOBIL	2	2		0	0

LICENCE 1 FRANCO/ALLEMANDE (LFA)

Semestre 1 (S1)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 1				8	8
Musicologie 1A. Musiques anciennes	30			4	4
Musicologie 1B. La musique dans le monde / Jazz / Musiques actuelles	30			4	4
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Commentaire d'écoute	18			3	3
Formation musicale et théorique		30		3	3
Pratique vocale collective et fondamentaux		24		2	2
Module 3 : Approfondissement LFA				8	8
Harmonie et accompagnement clavier			18	2	2
Technique vocale			12	1	1
Expression écrite bilingue (All-Fr)		18		3	3
Musique et littérature françaises et allemandes		18		2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Langue (Allemand)		18		2	2
Pratiques musicales numériques		12		2	2
Outils et méthodologie documentaires		24		2	2

LICENCE 1 FRANCO/ALLEMANDE (LFA)

Semestre 2 (S2)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 1				8	8
Musicologie 2A. Classicisme / XIX ^e / XX ^e -XXI ^e	30			4	4
Musicologie 2B. Histoire et approches de la discipline	30			4	4
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Commentaire d'écoute	18			3	3
Formation musicale		24		3	3
Pratique vocale collective		24		2	2
Module 3 : Approfondissement LFA				8	8
Technique vocale			12	1	1
Introduction à l'écriture			18	2	2
Expression écrite bilingue (All-Fr)		18		3	3
Musique et arts visuels français et allemand		18		2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Langue (allemand et français)		18		2	2
Pratiques musicales numériques		12		2	2
Musique et sciences humaines 1	12			2	2
MOBIL	2	2		0	0

Modalités de contrôle des connaissances L1
Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - CCI : Contrôle continu intégral - ET : Examen Terminal

- SU : Session Unique. **Type d'épreuve :** E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1 (S1)	30										
Module 1 : Musicologie 1	8			8			8		8		8
Musicologie 1A. Musiques anciennes	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Musicologie 1B. La musique dans le monde / Jazz / Musiques actuelles	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : Pratique et techniques	8			8			8		8		8
Commentaire d'écoute	3	CCI	E	3	CC	E	3	E	3	E	3
Formation musicale et théorique	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Pratique vocale collective	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Harmonie et accompagnement clavier	3	CCI	O	3	---		3	O	3	O	3
Technique vocale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Organologie	3	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	4	CCI	O	4	---		4	O	4	O	4
Écriture	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Basse continue ou Harmonie clavier	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
(c) Jazz et musiques actuelles											
Instrument	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Atelier	3	SU	O	3	---		3	SU-O	3	---	3
Harmonie et réalisation de grilles	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Module 4 : Compétences transversales	6			6			6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratiques musicales numériques	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Méthodologie - Expression écrite	2	CCI	E	2	---		1	E	2	E	2
Outils et méthodologie documentaires	1	CCI	E	1	---		2	E	1	E	1

Semestre 2 (S2)	30										
Module 1 : Musicologie 2	8			8			8		8		8
Musicologie 2A. Classicisme / XIX ^e / XX ^e -XXI ^e	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Musicologie 2B. Histoire et approches de la discipline	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : Pratique et techniques	8			8			8		8		8
Commentaire d'écoute	3	CCI	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Formation musicale	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Pratique vocale collective	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Harmonie et accompagnement clavier	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Technique vocale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Introduction à l'écriture	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Suivi de manifestation culturelle	2	SU	E	2	---		2	SU-E	2	---	2
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	3	CCI	O	3	---		3	O	3	O	3
Écriture	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Basse continue ou Harmonie clavier	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Analyse auditive	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
(c) Jazz et musiques actuelles											
Instrument	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Atelier	3	SU	O	3	---		3	SU-O	3	---	3
Harmonie et réalisation de grilles	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Organologie des musiques amplifiées	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Module 4 : Compétences transversales	6			6			6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratiques musicales numériques	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Méthodologie - Expression écrite	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Musique et sciences humaines 1	1	CCI	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL											

LFA – Semestre 1

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Licence franco-allemande / Semestre 1 (S1)	30										
Module 1 : Musicologie 1	8				8				8		
Musicologie 1A. Musiques anciennes	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Musicologie 1B. La musique dans le monde / Jazz / Musiques actuelles	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : Pratique et techniques	8				8				8		
Commentaire d'écoute	3	CCI	E	3	CC	E	3	E	3	E	3
Formation musicale et théorique	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Pratique vocale collective	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8				8				8		
Harmonie et accompagnement clavier	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Expression écrite bilingue (All-Fr)	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Musique et littérature françaises et allemandes	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences transversales	6				6				6		
Langue (Allemand)	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Pratiques musicales numériques	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Outils et méthodologie documentaires	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2

LFA – Semestre 2

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Licence franco-allemande / Semestre 2 (S2)	30										
Module 1 : Musicologie 2	8				8				8		
Musicologie 2A. Classicisme / XIX ^e / XX ^e -XXI ^e	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Musicologie 2B. Histoire et approches de la discipline	4	CCI	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : Pratique et techniques	8				8				8		
Commentaire d'écoute	3	CCI	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
Formation musicale	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Pratique vocale collective	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8				8				8		
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Introduction à l'écriture	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Expression écrite bilingue	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Musique et arts visuels français et allemands	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences transversales	6				6				6		
Langue (allemand et français)	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Pratiques musicales numériques	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Musique et sciences humaines 1	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
MOBIL											

2.4. Présentation de la licence 2^e année (L2)

Maquette

Responsable d'année : Grégoire Tosser

CM : Cours Magistral - TD : Travaux Dirigés - TP : Travaux Pratiques

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Semestre 3 (S3)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 3				8	8
Cours thématique 1. Moyen Âge/Renaissance	12	9		3	3
Cours thématique 2. 1880-1950	12	9		3	3
Question transversale 1. La chanson	18			2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Formation musicale		18		3	3
Analyse 1. 1700-1900		12		2	2
Technique vocale			12	1	1
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Module 3 : Approfondissement				8	8
(a) Musique et musicologie					
Approfondissement : un cours au choix					
• Approfondissement cours thématique 1. Moyen Âge/Renaissance	18			3	3
• Approfondissement cours thématique 2. Musique et arts visuels	18			3	3
Atelier d'écoute 1. Timbres vocaux et instrumentaux		12		2	2
Écriture 1		18		2	2
Harmonie et accompagnement clavier			18	1	1
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]					
Pratique instrumentale			16	3	3
Écriture		24		2	2
Basse continue ou Harmonie clavier			8	1	1
Analyse auditive		12		1	1
Techniques d'enregistrement		12		1	1

(c) Jazz et musiques actuelles					
Instrument			6	2	2
Atelier		18		2	2
Arrangement		9		1	1
Harmonie		12		1	1
Approfondissement Jazz		12		2	2
(d) Transmission et pratiques de la musique					
Culture artistique et littéraire	18			3	3
Écoute et analyse		12		1	1
Écriture 1 (mutualisé 3a)		18		2	2
Harmonie et arrangement			18	2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques dont PIX		24		2	2
Musique et sciences humaines 2	18			2	2
MOBIL	2	2		0	0

Semestre 4 (S4)						
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS	
Module 1 : Musicologie 4				8	8	
Cours thématique 3. Ethnomusicologie	12	9		3	3	
Cours thématique 4. Jazz	12	9		3	3	
Question transversale 2. Musique et médias audiovisuels	18			2	2	
Module 2 : Pratique et techniques				8	8	
Formation musicale		18		3	3	
Analyse 2. 1700-1900		12		2	2	
Technique vocale			12	1	1	
Pratique vocale collective 2		18		2	2	
Module 3 : Approfondissement				8	8	
(a) Musique et musicologie						
Approfondissement : un cours au choix • Approfondissement cours thématique 3. Ethnomusicologie • Approfondissement cours thématique 4. Jazz						
		18			3	3
		18			3	3
Atelier d'écoute 2. Timbres vocaux et instrumentaux			12		2	2
Écriture 2			18		2	2
Harmonie et accompagnement clavier				18	1	1
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]						
Pratique instrumentale				20	4	4
Écriture			24		3	3
Basse continue ou Harmonie clavier				12	1	1
(c) Jazz et musiques actuelles						
Instrument				6	2	2
Atelier			18		2	2
Arrangement			9		1	1
Harmonie			12		1	1
Approfondissement Musiques actuelles			12		2	2

(d) Transmission et pratiques de la musique					
Culture artistique et littéraire	18			3	3
Écoute et analyse		12		1	1
Écriture 2 (mutualisé 3a)		18		2	2
Harmonie et arrangement			18	2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques dont PIX		24		1	1
Musique et sciences humaines 3	12			1	1
Transition écologique et sociale		18		2	2

Modalités de contrôle des connaissances L2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - CCI : Contrôle continu intégral - ET : Examen Terminal
- SU : Session Unique. **Type d'épreuve** : E : Écrit - O : Oral - QP : quibus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	d' épreuve	Type Coefficient	Type contrôle	d' épreuve	Type Coefficient	d' épreuve	Type Coefficient	d' épreuve	Type Coefficient

Semestre 3 (S3)	30										
Module 1 : Musicologie 3	8			8			8		8		8
Cours thématique 1. Moyen Âge/Renaissance	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Cours thématique 2. 1880-1950	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Question transversale 1. La chanson	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module 2 : Pratique et techniques	8			8			8		8		8
Formation musicale	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Analyse 1. 1700-1900	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		3	O	3	O	3
Pratique vocale collective2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Approfondissement un cours au choix	3			3			3		3		3
Approfondissement cours thématique 1. Moyen Âge/Renaissance		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Approfondissement cours thématique 2. Musique et arts visuels		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Atelier d'écoute 1. Timbres vocaux et instrumentaux	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Écriture 1	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Harmonie et accompagnement clavier	1	CCI	O	1	---		3	O	3	O	3
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	3	CCI	O	3	---		3	O	3	O	3
Écriture	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Basse continue ou Harmonie clavier	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Analyse auditive	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Techniques d'enregistrement	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1

(c) Jazz et musiques actuelles										
Instrument	2	CCI	O	2	---	2	O	2	O	2
Atelier	2	SU	O	2	---	2	SU-O	2	---	2
Arrangement	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Harmonie	1	CCI	O	1	---	1	O	1	O	1
Approfondissement Jazz	2	CCI	O	2	---	2	O	2	O	2
(d) Transmission et pratiques de la musique										
Culture artistique et littéraire	3	CCI	E/O	3	---	3	E/O	3	E/O	3
Écoute et analyse	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Écriture 1 (mutualisé 3a)	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Harmonie et arrangement	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences transversales	6			6		6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E
Pratiques musicales numériques dont PIX	2	CCI	E	2	---	1	E	1	E	1
Musique et sciences humaines 2	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O
MOBIL	-									

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Semestre 4 (S4)	30										
Module 1 : Musicologie 4	8			8			8		8		8
Cours thématique 3. Ethnomusicologie	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Cours thématique 4. Jazz	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Question transversale 2. Musique et médias audiovisuels	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module 2 : Pratique et techniques	8			8			8		8		8
Formation musicale	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Analyse 2. 1700-1900	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		3	O	3	O	3
Pratique vocale collective 2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Approfondissement : un cours au choix	3			3			3		3		3
Approfondissement cours thématique 3. Ethnomusicologie		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Approfondissement cours thématique 4. Jazz		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Atelier d'écoute 2. Timbres vocaux et instrumentaux	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Écriture 2	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Harmonie et accompagnement clavier	1	CCI	O	1	---		3	O	3	O	3
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	4	CCI	O	4	---		4	O	4	O	4
Écriture	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Basse continue ou Harmonie clavier	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
(c) Jazz et musiques actuelles											
Instrument	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Atelier	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Arrangement	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Harmonie	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Approfondissement Musiques Actuelles	2	CCI	E/O	2	---		2	E/O	2	E/O	2

(d) Transmission et pratiques de la musique										
Culture artistique et littéraire	3	CCI	E/O	3	---	3	E/O	3	E/O	3
Écoute et analyse	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Écriture 2 (mutualisé 3a)	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Harmonie et arrangement	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences transversales	6			6		6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E
Pratiques musicales numériques dont PIX	1	CCI	E	1	---	1	1	1	1	1
Musique et sciences humaines 3	1	CCI	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O
Transition écologique et sociale	2	UFR	UFR	2	UFR	UFR	2	UFR	2	UFR

2.5. Présentation de la licence 3^e année (L3)

Maquette

Responsable d'année : Grégoire Tosser

CM : Cours Magistral - TD : Travaux Dirigés - TP : Travaux Pratiques

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Semestre 5 (S5)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 5				8	8
Cours thématique 5. Baroque	12	9		3	3
Cours thématique 6. Musiques actuelles	12	9		3	3
Question transversale 3. Enjeux et débats en musicologie	4	14		2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Formation musicale		18		3	3
Analyse 3. Musiques orales et enregistrées		12		2	2
Technique/direction : au choix					
• Technique vocale			12	1	1
• Direction de chœur			12	1	1
Module 3 : Approfondissement				8	8
(a) Musique et musicologie					
Approfondissement : un cours au choix					
• Approfondissement cours thématique 5. Baroque	18			3	3
• Approfondissement cours thématique 6. Musiques actuelles	18			3	3
Atelier d'écoute 3. Écoutes comparées		12		2	2
Cours au choix : écriture ou atelier					
• Écriture 3		18		2	2
• Atelier d'enquête 1		18		2	2
Harmonie et accompagnement : au choix					
• Clavier			18	1	1
• Guitare (uniquement guitaristes débutant-es, places limitées)			18	1	1

(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]					
Pratique instrumentale			28	4	4
Analyse comparée		12		1	1
Techniques de conscience corporelle		12		1	1
Méthodologie : préparation aux concours 2		12		2	2
(c) Jazz et musiques actuelles					
Instrument			6	3	3
Stage Band		24		2	2
Arrangement		6		1	1
Harmonie		12		1	1
Projet 1 (Résidence)		12		1	1
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques		18		1	1
Atelier : au choix					
• Atelier Médiation culturelle		18		1	1
• Atelier Recherche 1		18		1	1
CERCIP		18		2	2
MOBIL	2	2		0	0

Semestre 6 (S6)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 6				8	8
Cours thématique 7. Classique/Romantique	12	9		3	3
Cours thématique 8. 1950 à nos jours	12	9		3	3
Question transversale 4. Musique et performance	18			2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Formation musicale		18		2	2
Analyse 4. Enjeux et méthodes		12		2	2
Technique/direction : au choix					
• Technique vocale			12	2	2
• Direction de chœur			12	2	2
Module 3 : Approfondissement				8	8
(a) Musique et musicologie					
Approfondissement : un cours au choix					
• Approfondissement cours thématique 7. Classique/Romantique	18			3	3
• Approfondissement cours thématique 8. 1950 à nos jours	18			3	3
Atelier d'écoute 4. Paysages sonores		12		2	2
Écriture/atelier : au choix					
• Écriture 4		18		2	2
• Atelier d'enquête 2		18		2	2
Harmonie et accompagnement : au choix					
• Clavier			18	1	1
• Guitare (uniquement guitaristes débutant-es, places limitées)			18	1	1
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]					
Pratique instrumentale			28	4	4
Analyse comparée		12		1	1
Techniques de conscience corporelle		12		1	1
Méthodologie : préparation aux concours 2		12		2	2

(c) Jazz et musiques actuelles					
Instrument			6	3	3
Stage Band		18		1	1
Harmonie		12		1	1
Projet 2 (Projet scénique)		12		2	2
Environnement professionnel		12		1	1
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Informatique et musique : au choix • MAO • Musicologie numérique					
		18		1	1
		18		1	1
Atelier : au choix • Atelier Pédagogie • Atelier Recherche 2					
		18		2	2
		18		2	2
Musique et sciences humaines 4		12		1	1

Parcours « Transmission et pratiques de la musique »

Semestre 5 (S5)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 5				8	8
Cours thématique 5. Baroque	12	9		3	3
Cours thématique 6. Musiques actuelles	12	9		3	3
Question transversale 3. Enjeux et débats en musicologie	4	14		2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Relevé musical		24		3	3
Technique vocale			12	2	2
Méthodologie des épreuves écrites		6		1	1
Module 3 : Approfondissement				8	8
(d) Transmission et pratiques de la musique					
Écoute et analyse		18		2	2
Culture musicale et artistique	24			2	2
Harmonie et arrangement		12		2	2
Mise en situation chorale		12		2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Pratiques musicales numériques		18		1	1
Atelier : au choix					
• Atelier Médiation culturelle		18		1	1
• Atelier Recherche 1		18		1	1
CERCIP		18		2	2
MOBIL	2	2		0	0

Semestre 6 (S6)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 6				8	8
Cours thématique 7. Classique/Romantique	12	9		3	3
Cours thématique 8. 1950 à nos jours	12	9		3	3
Question transversale 4. Musique et performance	4	14		2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Relevé musical		18		2	2
Technique piano/voix		6		1	1
Méthodologie des épreuves orales		6		1	1
Technique vocale			12	2	2
Module 3 : Approfondissement				8	8
(d) Transmission et pratiques de la musique					
Écoute et analyse		18		2	2
Culture musicale et artistique	18			2	2
Harmonie et arrangement		12		2	2
Mise en situation chorale		18		2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
Anglais		18		2	2
Informatique et musique : au choix - MAO - Musicologie numérique					
		18		1	1
		18		1	1
Atelier : au choix - Atelier Pédagogie - Atelier Recherche 2					
		18		2	2
		18		2	2
Musique et sciences humaines 4		12		1	1

LICENCE 3 FRANCO/ALLEMANDE (LFA)

Semestre 5 (S5)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 5				8	8
Un cours thématique au choix (1, 2, 5 ou 6)	12	9		3	3
Analyse musicale au choix (1 ou 3)		12		3	3
Une question transversale au choix (1 ou 3)	18			2	2
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Écriture 3		18		2	2
Harmonie et accompagnement : au choix • Clavier • Guitare (uniquement guitaristes débutant-es, places limitées)					
			18	1	1
			18	1	1
Technique vocale			12	2	2
Module 3 : Approfondissement LFA				8	8
Un cours d'approfondissement au choix (1, 2, 5 ou 6)		18		3	3
Atelier : au choix • Atelier Médiation culturelle • Atelier Recherche 1					
		18		2	2
		18		2	2
Stage			42	2	2
Module 4 : Compétences transversales				6	6
2 ^e langue (anglais)		18		3	3
Pratiques musicales numériques		18		3	3
MOBIL	2	2		0	0

LICENCE 3 FRANCO/ALLEMANDE (LFA)

Semestre 6 (S6)					
UE et Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Coef	ECTS
Module 1 : Musicologie 6				8	8
Un cours thématique au choix (3, 4, 7 ou 8)	12	9		3	3
Analyse musicale au choix (2 ou 4)		12		2	2
Une question transversale au choix (2 ou 4)	18			3	3
Module 2 : Pratique et techniques				8	8
Pratique vocale collective 2		18		2	2
Écriture 4		18		2	2
Harmonie et accompagnement : au choix					
• Clavier			18	1	1
• Guitare (uniquement guitaristes débutant-es, places limitées)			18	1	1
Technique vocale ou direction de cœur			12	2	2
Module 3 : Approfondissement LFA				8	8
Un cours d'approfondissement au choix (3, 4, 7 ou 8)			18	2	2
Atelier : au choix					
• Atelier Pédagogie		18		2	2
• Atelier Recherche 2		18		2	2
Mémoire			18	4	4
Module 4 : Compétences transversales				6	6
2 ^e langue (anglais)		18		3	3
MAO ou musicologie numérique		18		3	3

Modalités de contrôle des connaissances L3

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - CCI : Contrôle continu intégral - ET : Examen Terminal
- SU : Session Unique. **Type d'épreuve** : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Semestre 5 (S5)	30										
Module 1 : Musicologie 4	8			8			8		8		8
Cours thématique 5. Baroque	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Cours thématique 6. Musiques actuelles	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Question transversale 3. Enjeux et débats en musicologie	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module 2 : Pratique et techniques (sauf TPM)	8			8			8		8		8
Pratique vocale collective 2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Formation musicale	3	CCI	E/O	3	---		3	E/O	3	E/O	3
Analyse 3. Musiques orales et enregistrées	2	CCI	E	2	---		2	E	2	OE	2
Technique vocale / direction de chœur											
Technique vocale	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Direction de chœur	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Module 2 : Pratique et techniques (uniquement TPM)	8			8			8		8		8
Pratique vocale collective 2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Relevé musical	3	CCI	E	3	---		3	E	3	E	3
Technique vocale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Méthodologie des épreuves écrites	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Approfondissement un cours au choix	3			3			3		3		3
Approfondissement cours thématique 5. Baroque		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Approfondissement cours thématique 6. Musiques actuelles		CCI	E/O		ET	E/O		E/O		E/O	
Atelier d'écoute 3. Écoutes comparées	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Cours au choix écriture/atelier											
Écriture 3	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Atelier d'enquête 1	2	SU	E	2	---		2	SU-E	2	---	2

Harmonie et accompagnement clavier ou guitare	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]											
Pratique instrumentale	4	CCI	O	4	---		4	O	4	O	4
Analyse comparée	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Techniques de conscience corporelle	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Méthodologie : préparation aux concours 2	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
(c) Jazz et musiques actuelles											
Instrument	3	CCI	O	3	---		3	O	3	O	3
Stage Band	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Arrangement	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Harmonie	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Projet 1 (Résidence)	1	SU	O	1	---		1	SU-O	1	---	1
(d) Transmission et pratiques de la musique											
Écoute et analyse	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Culture musicale et artistique	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Harmonie et arrangement	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Mise en situation chorale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Module 4 : Compétences transversales	6			6			6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratiques musicales numériques	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Atelier au choix											
Atelier Médiation culturelle	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
Atelier Recherche 1	1	CCI	E	1	---		1	E	1	E	1
CERCIP	2	UFR		2	UFR		2	UFR	2	UFR	2
MOBIL											

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient

Semestre 6 (S6)	30										
Module 1 : Musicologie 4	8			8			8		8		8
Cours thématique 7. Classique/Romantique	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Cours thématique 8. 1950 à nos jours	3	CCI	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Question transversale 4. Musique et performance	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module 2 : Pratique et techniques (sauf TPM)	8			8			8		8		8
Pratique vocale collective 2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Formation musicale	2	CCI	E/O	2	---		2	E/O	2	E/O	2
Analyse 4. Enjeux et méthodes	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Technique/direction au choix											
Technique vocale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Direction de chœur	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Module 2 : Pratique et techniques (uniquement TPM)	8			8			8		8		8
Pratique vocale collective 2	2	SU	O	2	---		2	SU-O	2	---	2
Relevé musical	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Technique piano/voix	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Méthodologie des épreuves orales	1	CCI	O	1	---		1	O	1	O	1
Technique vocale	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Module 3 : Approfondissement	8			8			8		8		8
(a) Musique et musicologie											
Approfondissement un cours au choix parmi 2											
Approfondissement cours thématique 7. Classique/Romantique	3	CCI	E		ET	E	3	E	3	E	3
Approfondissement cours thématique 8. 1950 à nos jours	3	CCI	E		ET	E	3	E	3	E	3
Atelier d'écoute 4. Paysages sonores	2	CCI	E	2	---		2	E	2	E	2
Cours au choix écriture/atelier											
Écriture 4	2	CCI	O	2	---		2	O	2	O	2
Atelier d'enquête 2	2	SU	E	2	---		2	SU-E	2	---	2

Harmonie et accompagnement clavier ou guitare	1	CCI	O	1	---	1	O	1	O	1
(b) Musicien interprète [CC assuré par le partenaire, avec report des notes par l'université]										
Pratique instrumentale	4	CCI	O	4	---	4	O	4	O	4
Analyse comparée	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Techniques de conscience corporelle	1	CCI	O	1	---	1	O	1	O	1
Méthodologie : préparation aux concours 2	2	CCI	O	2	---	2	O	2	O	2
(c) Jazz et musiques actuelles										
Instrument	3	CCI	O	3	---	3	O	3	O	3
Stage Band	2	SU	O	2	---	2	SU-O	2	---	2
Harmonie	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Projet 2 (Projet scénique)	1	SU	E	1	---	1	SU-O	1	---	1
Environnement professionnel	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
(d) Transmission et pratiques de la musique										
Écoute et analyse	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Culture musicale et artistique	3	CCI	E	3	---	3	E	3	E	3
Harmonie et arrangement	2	CCI	E	2	---	2	E	2	E	2
Mise en situation chorale	2	CCI	O	2	---	2	O	2	O	2
Module 4 : Compétences transversales	6			6		6		6		6
Anglais	2	CCI	E	2	ET	E	2	E	2	E
Informatique et musique au choix										
MAO	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Musicologie numérique	1	CCI	E	1	---	1	E	1	E	1
Atelier au choix										
Atelier Pédagogie	1	CCI	E	1	---	1		1		1
Atelier Recherche 2	1	CCI	E	1	---	1		1		1
Musique et sciences humaines 4	2	CCI	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O

2.6. Descriptifs des enseignements et indications bibliographiques

De nombreux enseignements du tronc commun (modules 2 et 4) et des modules d'approfondissement des différents parcours (module 3) sont dispensés tout au long des trois années de Licence. Les attendus, compétences et contenus y sont pensés selon une progression continue :

Tronc commun	Module 2	Pratique collective	Les pratiques vocales collectives se déclinent en 5 ensembles (5 « CHUT ») qui se distinguent par le répertoire abordé : baroque, classique, romantique ou contemporain. Deux chœurs se consacrent également aux musiques actuelles. La répartition dans les groupes se fait en début d'année, en fonction des places disponibles et des exigences de chaque répertoire. L'attention au son d'ensemble et la volonté de progresser vocalement et en déchiffrement sont les qualités à mobiliser au service d'un projet collectif. Chaque étudiant-e s'engage pour l'année universitaire. En effet, s'agissant de TD, l'inscription et la présence assidue sont obligatoires pour tous les niveaux de la Licence et du Master MEEF. Un ou plusieurs concerts permettent la présentation du travail collectif réalisé. Au premier semestre de L1, 6 heures supplémentaires sont consacrées à la technique de base.
		Formation musicale et théorique	Ce cours permet de travailler l'oreille intérieure, le déchiffrement et la maîtrise des bases théoriques du système tonal, indispensables pour aborder l'initiation à l'analyse et à l'écriture musicale. Objectifs visés à la fin de la L1 : savoir reconnaître une couleur d'accord (3 sons, M, m) ; savoir lire une portée en clé de <i>sol</i>/clé de <i>fa</i> ; savoir identifier à l'oreille les cadences et percevoir les moments cadentiels dans une phrase musicale courte avec ou sans anacrouse. Objectifs visés à la fin de la L2 : outre les compétences précédentes : savoir lire la clé d'ut 3 ; savoir reconnaître un accord de 4 sons ; savoir reconnaître les notes étrangères et les accords altérés simples Objectifs visés à la fin de la L3 : outre les compétences précédentes : savoir mémoriser un thème mélodique ; savoir reproduire un fragment musical à 2 voix ; savoir déchiffrer un fragment tonal en chantant ; savoir reconnaître, percevoir et reproduire tous les rythmes et métriques simples (divisions binaire et ternaire) ; savoir reconnaître et reproduire tous les intervalles ; savoir reconnaître une couleur d'accord (3 sons, 4 sons, 7^e diminuée, M, 7^e demi-diminuée).
		Écriture	L'écriture musicale requiert une bonne imprégnation tonale, une bonne « oreille intérieure » (celle qui imagine les notes dans le cerveau) et des capacités combinatoires (pour naviguer dans les règles). Prérequis : solfège élémentaire, connaissances de base du système tonal. S2. Cours d'introduction à l'écriture musicale qui vise à l'apprentissage des principes fondamentaux de la discipline, du fonctionnement du système tonal et des fonctions harmoniques des accords. Il se focalisera sur l'écriture à 2 voix à partir d'une basse (clé de <i>fa</i>) en travaillant en détail les cadences et les notes étrangères, le tout en lien avec l'audition et l'analyse d'œuvres du répertoire. S3. Consolider la basse chiffrée étudiée en S2 ; savoir harmoniser (5, 6, 6/4) à deux puis quatre voix une petite phrase de chant donné (en valeurs longues). S4. Savoir réaliser des accords de quatre sons ; savoir écrire pour duo, trio, ou quatuor instrumental ; savoir écrire et chiffrer différents répertoires et styles d'application S5 et S6. Atelier (niveau avancé) d'approfondissement et de découverte où sont abordés divers styles, tant en musique savante que dans des répertoires populaires.

Module 4	Analyse	S3 et S4. Outils et techniques 1700-1900 Objectifs du cours : développer des stratégies afin de se repérer dans une partition plus ou moins complexe ; acquérir et utiliser le vocabulaire approprié en fonction des différents répertoires ; analyse formelle (formes établies et stratégies compositionnelles). S5. Musiques orales et enregistrées Le cours est centré sur l'analyse des musiques issues de traditions non écrites, et sur les différentes méthodes et le vocabulaire spécifique mis en œuvre pour étudier leur langage musical. S6. Enjeux et méthodes Dans quel but analyse-t-on la musique ? Quelles méthodes différentes a-t-on mis au point pour cela ? Ce cours répond à ces questions en explorant certaines des plus célèbres méthodes mises au point par la musicologie (Riemann, Schenker, rhétorique, sémiologie, <i>set theory</i>, etc.)
	Musique et sciences humaines 1-2-3-4	Chaque semestre, un cours explore un aspect des relations que la musicologie entretient avec les autres sciences humaines : histoire, philosophie, littérature, sociologie, psychologie, etc. Ce cours permet également de comprendre comment la musique est considérée et étudiée au sein de ces différentes disciplines.
	Langue vivante (anglais)	S1. Découverte et analyse des comédies musicales américaines, des classiques (<i>West Side Story</i>, <i>Singin' in the Rain</i>) à nos jours (<i>Hamilton</i>, <i>In the Heights</i>). Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites. S2. Découverte et analyse de la culture des festivals de musique anglophones, de Woodstock à nos jours. Enrichir sa culture musicale tout en analysant les enjeux des festivals de musique actuels (Glastonbury, Coachella, etc.). Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites. S3. Exploration des intersections entre la technologie et la musique. Découverte des façons dont les nouvelles technologies ont révolutionné la création, la production, la distribution et les façons de consommer la musique. Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites. S4. Parcourir l'histoire du jazz, de sa naissance à ses enjeux contemporains. Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites. S5. Découverte de la musique folk et de la musique country et de l'impact de ces deux genres musicaux sur la société et la culture américaines. Exploration de l'héritage des <i>Protest songs</i>. Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites. S6. Étude et exploration des musiques de film, de John Williams à Rachel Portman. Analyse du rôle de l'orchestre au cinéma. Renforcer la maîtrise du vocabulaire anglais propre à la musicologie. Progresser en compréhension et en expression orales et écrites.
	Pratiques musicales numériques	S1. Phénomènes sonores & musique Étude du phénomène acoustique et de ses liens avec une perception musicale. Premiers pas en électroacoustique. Logiciels utilisés : ASAP (IRCAM) et un éditeur audio numérique (Audacity puis Logic Pro X). Indications bibliographiques : SCHAEFFER, Pierre, <i>Solfège de l'objet sonore</i> ; CASTELLENGO, Michèle, <i>Ecoute musicale et acoustique</i> ; CHION, Michel : <i>Le son</i>. S2. Enregistrement audio-numérique. Les bases de la prise de son et de la sonorisation. Micros, ampli, effets, tables de mixage. Indications bibliographiques :

DE WILDE, Laurent, *Les fous du son* ; BURROWS, Terry, *La fabrique du son* ; CHION, Michel, *L'audio-vision* ; EMERICK, Geoff, *En studio avec les Beatles*

S3. Edition de partition (MuseScore) / Préparation de PIX (niveau 1) / Mixage dans différentes esthétiques (logiciel utilisé : Logic Pro X). Utilisation de plug-ins d'instruments virtuels et d'effets.

S4. Préparation de PIX (niveau 2) / Mixage dans différentes esthétiques (logiciel utilisé : Logic Pro X). Conception de la bande son d'une vidéo.

S5. Pratiques numériques scéniques. Utilisation de contrôleurs MIDI, de contrôleurs DMX et de tablettes PUSH 2 avec Ableton Live. Conception de plug-ins et standalone avec MAX MSP. Interaction temps réel : avec MAX MSP et les logiciels de l'IRCAM, captation de gestes, suivi temps réel de partitions.

S6. Projet musical numérique : Conception d'un projet musical par groupe permettant le contrôle du son en temps réel par des interfaces propriétaires et des interfaces fabriquées sur base Arduino (utilisation de toutes les compétences acquises en numérique pendant les 3 années de Licence). DIY : Conception de contrôleurs sur base Arduino et de capteurs sensoriels.

Parcours
Musique et
musicologie

Module 3

Harmonie et
accompagnement
au clavier

L1. Cet enseignement préparatoire à l'écriture est également destiné, pour les étudiants non-pianistes, à apprendre les rudiments du clavier. La pratique du clavier est d'un précieux secours pendant les années d'apprentissage et par la suite indispensable dans tous les métiers de la musique.

Si l'objectif, pour les non-claviéristes, est d'acquérir les idiomes pianistiques fondamentaux, le but principal consiste à savoir réaliser des cadences parfaites dans les tonalités avec 2 altérations (au S1 : V5-I5 ; V5-i5 ; au S2 : IV5-V7+-i5 ; iv5-V7+-i5).

Méthode conseillée : Patrick Villanueva et Jacques Siron : *Accompagner : piano pour débutants et non-pianistes* (deux exemplaires à la BMT : 82.2263 VIL)

L2. Objectifs de l'année : savoir réaliser des formules idiomatiques (batterie d'accords, arpèges brisés, etc.) et des marches d'harmonie (marches de quintes, de septièmes) ; savoir réaliser une quinzaine de chiffres anglo-saxons dans une logique non fonctionnelle ; savoir réaliser les principales cadences avec des accords de septième dans des tonalités différentes.

L3. Objectifs de l'année : savoir s'accompagner au clavier en interprétant une chanson simple ou savoir accompagner un chanteur/instrumentiste sur cette même chanson.

NB : en L3, un cours spécialement destiné aux guitaristes avancés est proposé (un groupe hebdomadaire).

Technique vocale

L1. Dans ce cours seront abordées les bases de la technique vocale : travail sur la respiration, sur l'ancrage du son, sur la résonance. Les textes étudiés seront pris essentiellement dans le répertoire italien ; le travail purement vocal sera accompagné d'une approche de l'interprétation. Deux contrôles par semestre permettront aux étudiants de présenter un texte imposé – étudié en cours – et un texte choisi librement.

L2. Confirmation des bases abordées en L1 : constitution du « corps-instrument », travail sur le moule vocal et mixage des registres. Les textes étudiés seront pris dans le répertoire de la mélodie française et donneront lieu à un travail technique ainsi qu'à une approche de l'interprétation. Deux contrôles par semestre permettront aux étudiants de présenter un texte imposé étudié en cours et un texte choisi librement.

L3. Accent mis sur l'interprétation et à la créativité. Les textes étudiés seront pris dans différents types de répertoire (Lied, comédie musicale, Gospel) et des jeux musicaux proposeront une approche de l'improvisation vocale. Les contrôles seront envisagés selon le travail effectué (présentation d'un texte étudié en

			cours, note sur la participation aux jeux vocaux, possibilité de présenter un texte choisi dans tout type de répertoire).
Parcours Jazz et musiques actuelles	Module 3	Atelier	L1. La pratique collective et le jeu en groupe étant une composante essentielle du jazz et des musiques actuelles amplifiées, les étudiant-es des ateliers de L1 du parcours « Jazz et Musiques Actuelles » travaillent et montent un répertoire ouvert à de nombreuses esthétiques musicales qu'ils présentent au public lors de deux concerts au Département de musicologie en décembre et avril ainsi qu'un concert en juin au Temps Machine (Joué-lès-Tours). L2. L'atelier L2 du parcours Jazz et musiques actuelles se situe dans la continuité de l'atelier L3. Au travail commun de répertoire s'ajoute celui individuel d'une transmission orale, écrite et de l'arrangement personnel d'un morceau. L'atelier donnera trois concerts au Département de musicologie ainsi qu'au Temps Machine.

Semestre 1

Tronc commun	Module 1	Musicologie 1	Musicologie 1A : Musiques anciennes Depuis l'apparition de l'écriture musicale vers l'an 800 jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, présentation des principaux genres de la musique médiévale, des grands courants de la musique de la Renaissance, et de la révolution baroque de 1600 et de ses suites. Musicologie 1B : Ethnomusicologie – Jazz – Musiques actuelles Le cours est divisé en trois volets : 1) à partir de documents sonores et audiovisuels rassemblés par des ethnomusicologues, parcours des différents répertoires et pratiques témoignant de l'inscription du musical dans des contextes divers (rituels, fêtes, pratiques quotidiennes) ; 2) présentation des principaux caractères musicaux du jazz en les organisant de façon thématique plutôt que chronologique (son, rythme, performance, forme, etc.), ainsi que de son histoire et de ses enjeux. Ce cours s'attache à étudier une multiplicité de courants musicaux relevant des musiques actuelles, avec pour point de départ l'émergence du rock 'n' roll à la fin des années 1940 et pour conclusion quelques exemples parmi les courants les plus récents. Une bibliographie et des ressources en ligne sont communiquées par les enseignant-es et disponibles sur l'ENT.
	Module 2	Commentaire d'écoute	Pensé en complément des cours de Musicologie 1, les cours de commentaire d'écoute permettent aux étudiants d'apprendre à mettre des mots sur des sensations musicales, ce qui passe par l'acquisition d'un vocabulaire précis et adapté aux réalités musicales rencontrées. Il débouche sur la rédaction d'un court texte organisé commentant un bref extrait sonore.
	Module 4	Méthodologie – Expression écrite Outils et méthodologie documentaire	Ce cours de remédiation en français abordera les axes suivants : perfectionnement en orthographe, grammaire et syntaxe, organisation et articulation des idées ; rédaction d'une note de synthèse ; prise de notes ; argumentation ; techniques de débats. Comment se documenter en musicologie ? Ce cours permet aux étudiants de se familiariser avec les principaux outils musicologiques (dictionnaires, encyclopédies, ressources en ligne) et d'acquérir une méthode pour les utiliser à bon escient.
Licence franco-allemande	Module 4	Langues (allemand et français) et expression écrite bilingue	Un des objectifs est l'acquisition du vocabulaire technique de la musicologie à travers la découverte des principaux aspects de la, musique en Allemagne (compositeurs, interprètes, formes musicales, opéras, grands courants esthétiques, facture instrumentale ...). L'autre vise à faire progresser les étudiant-es dans l'expression écrite par le biais de travaux écrits régulièrement remis et corrigés.

		Musique et littérature françaises et allemandes	Dans le cadre du cours <u>Musique et littérature en France et en Allemagne</u> , on étudiera les influences mutuelles entre la musique et la littérature en Allemagne ainsi que les échanges auxquels elles ont donné lieu entre les deux pays.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Organologie	Cet enseignement a pour but d'initier les étudiant·es au monde des instruments de musique dans une approche globale, qui associe l'étude des instruments de musique européens et extra-européens, de leur facture, et de leurs modes de jeu. Sera notamment abordée l'histoire des classifications des instruments de musique du point de vue vernaculaire, avec de nombreux exemples classificatoires des différentes cultures mondiales, hautement symboliques (Chine, Inde, Mélanésie, etc.), dont Margareth Kartomi en l'une des scientifiques représentantes. Enfin, seront étudiés des aspects plus précis liés aux représentations symboliques, et aux techniques et factures instrumentales, artisanales et artistiques.

Semestre 2

Tronc commun	Module 1	Musicologie 2	Musicologie 2A : Du classicisme au XXI^e siècle. Le cours part de l'apparition d'un style international vers 1750 et parcourt toutes les étapes du XIX^e siècle (romantisme, post-romantisme) avant d'aborder les grands mouvements du 20^e siècle et les plus récents développements de la musique contemporaine savante. Musicologie 2B : Histoire et approches de la discipline Qu'est-ce que la musicologie ? Comment est-elle apparue, quels sont les grands courants qui la constituent ? Ce cours revient sur la façon dont la musicologie s'est inscrite dans l'histoire des savoirs académiques. Une bibliographie et des ressources en ligne sont communiquées par les enseignant·es et disponibles sur l'ENT.
		Commentaire d'écoute	Pensé en complément des cours de Musicologie 2A, les cours de commentaire d'écoute permettent aux étudiants d'apprendre à mettre des mots sur des sensations musicales, ce qui passe par l'acquisition d'un vocabulaire précis et adapté aux réalités musicales rencontrées. Il débouche sur la rédaction d'un court texte organisé commentant un bref extrait sonore.
	Module 4	Méthodologie – Expression écrite	Ce cours de remédiation en français abordera les axes suivants : perfectionnement en orthographe, grammaire et syntaxe, organisation et articulation des idées ; rédaction d'une note de synthèse ; prise de notes ; argumentation ; techniques de débats.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Suivi de manifestation culturelle	Ce cours pratique vise à familiariser les étudiants avec les acteurs culturels — notamment musicaux — du territoire, en découvrant le réseau des diffuseurs locaux, puis en suivant de près une manifestation culturelle pour comprendre son insertion dans le l'écosystème culturel local.
Parcours Jazz et musiques actuelles	Module 3	Organologie des musiques amplifiées	Cet enseignement a pour but d'initier les étudiant·es au monde des instruments de musiques amplifiées dans une approche globale, qui associe l'étude des instruments, de leur facture, et de leurs modes de jeu. Un accent particulier sera porté sur les relations des instruments avec les techniques d'enregistrement.
Licence franco-allemande	Module 3	Musique et arts visuels français et allemands	L'opéra du XIX ^e siècle – genre où musique et arts visuels se mêlent par excellence – sera abordé dans une perspective interculturelle au travers du grand opéra français et du drame wagnérien. Ces deux genres seront abordés par l'étude de sources (comptes rendus de presse, documents iconographiques, livrets de mise en scène, etc.). Il s'agira aussi d'analyser des mises en scènes de ces œuvres filmées au XX ^e siècle.

Semestre 3

Tronc commun	Module 1	Cours thématiques 1 et 2	Ces cours de musicologie abordent un aspect particulier d'une période d'histoire de la musique, afin d'étudier en détail un genre, une aire géographique ou chronologique, etc. Le cours thématique 1 se concentre sur la période du Moyen Âge et de la Renaissance, le cours thématique 2 explore un aspect de la période 1880-1950.
		Question transversale 1 : la chanson	La question transversale 1 aborde le genre de la chanson à travers un double regard, dans deux environnements historiques et culturels différents. Le cours invite donc à une réflexion comparée autour d'un genre musical universel, dont les manifestations sont ancrées dans les sociétés qui les font naître.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Approfondissement cours thématique 1 ou 2	Ce cours au choix se veut une extension des cours thématiques du module 1, soit sur les périodes anciennes (Moyen Âge et Renaissance), soit sur la période 1880-1950, où seront étudiés les rapports de la musique et des arts visuels.
		Atelier d'écoute 1	L'atelier d'écoute se propose d'axer le travail initié en première année (module 2) sur la reconnaissance des timbres vocaux et instrumentaux dans leurs différents contextes musicaux.
Parcours Jazz et musiques actuelles	Module 3	Approfondissement Jazz	Ce cours de spécialisation aborde l'histoire, les enjeux et quelques outils propres à la musicologie du jazz et présente plusieurs textes fondateurs de la musicologie du jazz. Il sera notamment question d'écouter des œuvres, d'apprendre à mobiliser un vocabulaire adapté dans une démarche de spécialisation.

Semestre 4

Tronc commun	Module 1	Cours thématiques 3 et 4	Ces cours de musicologie abordent un aspect particulier d'une période d'histoire de la musique, afin d'étudier en détail un genre, une aire géographique ou chronologique, etc. Le cours thématique 3 est consacré à l'ethnomusicologie régionale (étude d'une aire géographique et culturelle bien déterminée), le cours thématique 4 est dédié au jazz.
		Question transversale 2 : musique et médias audiovisuels	Quels ont été les rapports de la musique et l'image au cinéma, dans les séries télévisées ou les jeux vidéo ? Ce cours se veut comme une introduction à l'histoire et l'analyse des musiques à l'écran, de la naissance du cinéma à nos jours.
Parcours musique et musicologie	Module 3	Approfondissement cours thématique 3 ou 4	Ce cours au choix se veut une extension des cours thématiques du module 1, soit sur l'ethnomusicologie régionale, soit sur le jazz.
		Atelier d'écoute 2	L'atelier d'écoute se propose d'axer le travail initié en première année (module 2) sur la reconnaissance des timbres vocaux et instrumentaux dans leurs différents contextes musicaux.

Semestre 5

Tronc commun	Module 1	Cours thématiques 5 et 6	Ces cours de musicologie abordent un aspect particulier d'une période d'histoire de la musique, afin d'étudier en détail un genre, une aire géographique ou chronologique, etc. Le cours thématique 5 est consacré à la musique baroque (XVII ^e et XVIII ^e siècles), le cours thématique 6 est dédié aux musiques actuelles.
		Question transversale 3 : Enjeux et débats en musicologie	Ce cours d'épistémologie présente la discipline musicologique, définit ses objets et en présente les principaux courants. À travers un large panel de textes, l'étudiant-e sera amené à prendre connaissance de la diversité d'approches et de sujets de la musicologie actuelle. Cook, Nicholas, <i>Musique, une brève introduction</i> , Paris, Allia, 2006.
	Module 2	Technique vocale ou direction de chœur	En fonction de leur niveau en lecture chantée et audition intérieure, les étudiant-es pourront choisir un cours d'initiation à la direction de chœur, qui se substituera à celui de technique vocale.
	Module 4	Atelier médiation culturelle ou recherche	1 atelier au choix parmi : Médiation culturelle : ce cours se propose d'aborder par une série de cas pratiques les diverses questions liées à la médiation culturelle, tant dans ses dimensions écrites, orales, que de diffusion. Atelier recherche Qu'est-ce que la recherche en musicologie ? À partir d'un cas concret, les étudiant-es s'initient aux techniques et méthodes utilisées dans la recherche musicologique.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Atelier d'écoute 3	En troisième année, l'atelier d'écoute se propose d'axer le travail sur des écoutes comparées, où différents extraits musicaux, de styles, époques et genres différents, sont réunis par un procédé musical commun.
		Écriture ou atelier d'enquête	Les étudiant-es choisissent entre le cours d'écriture (voir ci-dessus) ou un atelier d'enquête qui les initie au travail de terrain, qui les confronte à une réalité musicale « hors les murs » qu'ils observent et dont ils rendent compte collectivement.
		Approfondissement cours thématique 5 ou 6	Ce cours au choix se veut une extension des cours thématiques du module 1, soit sur la musique baroque, soit sur les musiques actuelles.

Semestre 6

Tronc commun	Module 1	Cours thématique 7 et 8	Ces cours de musicologie abordent un aspect particulier d'une période d'histoire de la musique, afin d'étudier en détail un genre, une aire géographique ou chronologique, etc. Le cours thématique 7 est consacré à la classique et romantique (XVIII ^e et XIX ^e siècles), le cours thématique 8 est dédié aux musiques contemporaines (1950 à nos jours).
		Question transversale 4 : Musique et performance	Ce cours aborde la dimension performative de l'acte musical dans une approche transversale, où différentes réalités sont observées dans leurs contextes respectifs.

	Module 4	Atelier pédagogie ou recherche	1 atelier au choix : Atelier pédagogie Découverte des métiers de l'enseignement de la musique. Déplacements dans des écoles, collèges et lycées du département pour vivre de l'intérieur des moments de pédagogie innovantes et des concerts. Découverte sur le terrain de pratiques scéniques avec différents publics (enfants et adolescents). Étude de l'éducation musicale au Canada, Québec, Angleterre, Suisse, etc. Atelier recherche : qu'est-ce que la recherche en musicologie ? À partir d'un cas concret, les étudiants s'initient aux techniques et méthodes utilisées dans la recherche musicologique.
		Projet musical numérique ou musicologie numérique	Les étudiant·es choisissent soit le cours de Pratiques musicales numériques (voir plus haut), soit le cours de musicologie numérique, où seront évoquées les conditions dans lesquelles la musique peut constituer une donnée (data). Étude des structures de différentes bases de données musicologiques, initiation à la MEI, etc.
Parcours Musique et musicologie	Module 3	Atelier d'écoute 3	En troisième année, l'atelier d'écoute se propose d'axer le travail sur des écoutes comparées, où différents extraits musicaux, de styles, époques et genres différents, sont réunis par un procédé musical commun.
		Écriture ou atelier d'enquête	Les étudiant·es choisissent entre le cours d'écriture (voir ci-dessus) ou un atelier d'enquête qui les initie au travail de terrain, qui les confronte à une réalité musicale « hors les murs » qu'ils observent et dont ils rendent compte collectivement.
		Approfondissement cours thématique 5 ou 6	Ce cours au choix se veut une extension des cours thématiques du module 1, soit sur la musique classique et romantique, soit sur la musique depuis 1950.



Faculté des arts & sciences humaines

Site Tanneurs

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01



LIVRET
DES ÉTUDES

ici en ligne ►

